

Sainte Marie, le 29 juillet 2021

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 juillet 2021**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 27 juillet 2021 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

**Étaient présents :** GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis — VALLAT Stéphanie - BARAILLER Monique – BARBET Hervé - GUERITTOT Geneviève - MAITRE Martine - VALLAT Guillaume

**Étaient absents :** BIRRINGER Frédéric - BOURGEOIS Alain – HERMANT Éric - PETETIN Nathalie - VALTON Julien -

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Hervé BARBET a été nommé secrétaire.

Monsieur Alain BOURGEOIS donne procuration à Madame Claire EMONIN pour ce conseil municipal.

Compte rendu du 28 mai 2021 approuvé à l'unanimité.

.....  
**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Voirie Assainissement**

Les travaux d'assainissement rue de la Rigole et Grande Rue prévus initialement à partir de juillet ont pris du retard et débiteront normalement courant août.

**Commission Environnement Fleurissement**

La commission propose de fixer le passage du jury du concours des maisons fleuries le samedi 7 août 2021 à partir de 8h30.

La commission informe les membres du conseil municipal que quelques actes d'incivilités ont été constatés, avec regrets, sur les décorations de fleurs en bois.

**Commission Aménagement du territoire**

**En cours :**

**PC :**

GARMI Eli – 5 rue de Lougres – Création de 2 garages et 1 place de stationnement  
BASCH Myriam – 4 rue de Lougres – Création d'un sas

**CU b:**

FORMÉ Claudine – 10 rue d'Echenans – terrain Grande Rue -

**Retour :**

**DP :**

BERBETT Joël – 15 ter rue de Bavans – Clôture - ACCORDÉ LE 25/05/2021  
GROSCLAUDE Gérald – 12 ter rue de Bavans – Carport - ACCORDÉ LE 26/05/2021  
VIENNET Alain – 4 rue des Grands Moulins – réfection muret et clôture- ACCORDÉ LE 11/06/2021

**CU :**

SELARL ARCANGELI ZERR – Au village – RÉPONDU LE 20/05/2021

### **Commission Aide Sociale**

Courant août, une visite aux personnes de plus de 80 ans, sera faite par les membres de la commission et du conseil municipal pour prendre de leurs nouvelles et leur remettre un présent.

### **Commission forêt - agriculture**

Le responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que le bucheron ne souhaite plus réaliser les stères façonnés pour les habitants de la commune à compter de 2021-2022.  
La commission cherche une solution.

Le responsable de la commission informe le conseil municipal que la vente des épicéas situés « en Faÿ » va rapporter 36 753,57 € pour 1 943.59 m<sup>3</sup>. (informations de l'ONF)

### **TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE**

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire, pour des questions de sécurité, d'entretenir la lisière du bois aux abords de la CD 33 direction ARCEY ainsi que les chemins sur le territoire communal.

Les services techniques municipaux ne disposant pas du matériel nécessaire, le Maire propose de confier ces travaux à un prestataire privé.

Plusieurs devis ont été reçus.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux par l'entreprise ACCO FORET pour un montant de 578.20 € HT soit 693.84 € TTC.

### **AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'amélioration de l'éclairage public 2021. Ces travaux d'économie d'énergie sont prévus, Grande Rue, rue Derrière les Vergers et rue de Désandans.

Au préalable du choix de l'entreprise qui sera en charge des travaux, une demande de subvention doit être faite auprès du SYDED, avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 10 612.78 € HT soit 12 735.34 € TTC,

Subvention escomptée SYDED : 45,2% soit 4 797 €,

Reste à charge Commune : 7 938.34 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt de la demande de subvention auprès du SYDED.

### **CENTRE DE GESTION : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT D'UN ACTE DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal une convention avec le Centre de Gestion pour mise en œuvre du dispositif de signalement d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Cette prestation est comprise dans vos cotisations, elle n'est donc pas facturée.

Cette convention est prévue pour 1 an, avec renouvellement par tacite reconduction.

L'adhésion sera effective à la réception de la délibération et de la convention signée.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire.

### **COMMUNES FORESTIERES : MOTION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES FORESTIERES AU FINANCEMENT DE L'ONF**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, à la majorité des membres présents :**

exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,

exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025,

demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,

autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **DEMANDE DE LOCATION DE SALLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que Troupe de théâtre L'Estrade de RAYNANS souhaite organiser leurs représentations dans notre salle des associations les samedis 19 et 26 février 2022.

Deux options sont proposées, un tarif à 180 € le week-end soit 360 € pour les deux week-ends ou 180 € pour les deux week-ends si une représentation est réalisée au profit de L'OCCE de l'école de Sainte-Marie.

Une demande d'information complémentaire sera faite à l'association.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer la salle des associations à l'association l'Estrade selon les propositions faites soit un tarif à 180 € le week-end soit 360 € pour les deux week-ends ou 180 € pour les deux week-ends si une représentation est réalisée au profit de L'OCCE de l'école de Sainte-Marie.

### **DIVERS**

#### *Dépôts sauvages*

Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés sur le territoire de la commune, pour chacun les gardes natures ont été sollicités et des poursuites ont été mises en place.

#### *Marché du soir*

Le marché du soir, en partenariat avec PMA, aura lieu le vendredi 30 juillet 2021 sur le site de la salle des Associations.

Une association de la commune, l'ACCA proposera un stand de petite restauration et une buvette.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que toutes les personnes qui le souhaitent peuvent venir apporter leur aide pour mettre en place et effectuer le rangement après cette manifestation.

#### *Eurocuivre*

Le jeudi 15 juillet 2021 a eu lieu un concert Eurocuivre au Temple de Sainte-Marie. Cette manifestation a reçu un franc succès et nous espérons pouvoir la renouveler l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 10.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE